Cfdt: THALES AVS FRANCE TRAINING & SIMULATION http://www.cfdt-thales.com

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Cergy, 12 mars 2018

Avis du CE sur l'appel d'offre Restauration

La Direction a présenté le 9 mars 2018 les offres finales présentées pour la restauration à Cergy.

Sur la procédure :

Les élus regrettent le manque d'anticipation sur un sujet engagé depuis octobre 2017, dont le terme fixé à fin février a été repoussé par la Direction début mars : un point aurait pu et dû être réalisé lors de la réunion ordinaire du CE de février, au lieu de convoquer « en urgence » du jour au lendemain et sans document préalable une réunion d'information/consultation, avec un impératif de consultation pour le jour même !

Sur le fond :

Les élus rappellent que le mandat de gestion de la restauration collective a toujours été confié à la Direction de l'Etablissement et il n'est pas envisagé d'y mettre un terme à ce jour.

En conséquence, les élus ne participent pas au choix du prestataire, ils font part de leurs remarques.

Les élus constatent que :

- La Direction a confirmé, qu'il y ait ou pas changement de prestataire, que les salariés de la restauration actuellement sur le site conserveraient dans tous les cas les mêmes conditions de travail (temps de travail, congés, RTT, 13è mois,…) ainsi que pour tout personnel engagé sur le site ; le CE demande à la Direction de veiller au respect de cet engagement.
- Les 2 offres en termes d'investissements sont similaires
- Une des offres serait plus chère et entrainerait une hausse du plateau moyen.
- L'augmentation du nombre de salariés Thales, envisagé par la Direction, entrainerait de fait dès 2019 une diminution du prix de la prestation facturée à Thales.
- Une des offres entraine un surcoût principalement lié aux deux personnels supplémentaires, dont un Maître d'Hôtel, spécifiquement dédié au « Club », que la Direction veut voir évoluer. Or le «Club» ne participe pas à la prestation collective quotidienne, alors que celle-ci représente cependant la plus grosse partie de l'activité. L'impact de ce choix pour le Club aura donc un impact majeur sur le ticket de caisse du personnel. Ainsi, un repas pris au restaurant d'entreprise financerait en grande part le Club.
- En conséquence, les élus demandent que la Direction assume ses choix en prenant en charge les surcoûts.
- Concernant l'amélioration de la qualité de la prestation, le CE demande à la Direction :
  - D'effectuer régulièrement des vérifications sur l'engagement contractuel du prestataire
  - De dynamiser la commission restauration en lui donnant les informations et les moyens de fonctionnement